

SAKER Samira

Mme est divorcée, elle a deux fils 21 et 18 ans.

Le père des enfants est parti en 2008.

Il n'a plus de contact avec ses fils.

Mme a été brûlée avec de la soupe chaude à l'âge d'un an.

Elle habitait en Algérie.

Elle a fait une opération vers l'âge de 15 ans, elle a eu tellement de douleurs qu'elle n'a plus voulu suivre ses traitements.

Elle venait consulter le chirurgien du centre des Brûlés pour voir si une opération pourrait améliorer l'aspect de ses cicatrices.

Le Dr VandenHof lui a dit qu'une opération n'était pas du tout envisageable : Mme est très déçue par cette réponse mais elle comprend.

Mme est fort gênée de sa cicatrice.

Elle met tout le temps un foulard autour de son cou, été comme hiver.

Elle se renferme sur elle-même, ne fréquente personne (à part ses deux fils).

Mme a vu la firme VIGO pour lui faire un tatouage médical : 3 ou 4 séances à 450 €.

En plus du tatouage médical, le Dr van Den Hof a recommandé un traitement au laser.

Mme émarge au chômage et n'a pas les moyens financiers pour faire ce traitement.

Elle demande si la Fondation peut l'aider pour payer les frais.

Valérie Delpierre